
Nombre de membres

Séance du 20 juin 2014

en exercice: 15

L'an deux mille quatorze et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le 20 juin 2014, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 15

Sont présents: Jean-Paul SERAFIN, Jean-Claude MALSERT,, Marylin TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Josette MARCHISET, Gaétan MARTENOT, Jean-Jacques PINTADO, Véronique RIVAULT, Martial THEBAULT, Benjamin VAN BERGEN, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT

Votants: 15

Représentés: Françoise RACOT représentée par Josette MARCHISET

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Gilles JOANNET

Elections des délégués aux élections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 28 septembre 2014 et les conditions d'élections des sénateurs. Il propose ensuite de voter pour élire les 3 délégués titulaires et les 3 délégués suppléants pour représenter la commune lors de ces élections.

Ce sont déclarés candidats au poste de titulaire.

Monsieur Jean-Paul SERAFIN
Monsieur Jean-Claude MALSERT
Madame Françoise RACOT

il a ensuite été procédé au vote.

Monsieur Jean-Paul SERAFIN, Monsieur Jean-Claude MALSERT et Madame Françoise RACOT ont obtenu 15 voix chacun.

Ils ont été proclamés élu et ont déclaré accepter le mandat.

Ce sont déclarés au poste de suppléant.

Monsieur Gilles JOANNET
Madame Marylin TURMEL
Monsieur Vincent CARDON

Il a ensuite été procédé au vote.

Monsieur Gilles JOANNET, Madame Marylin TURMEL et Monsieur Vincent CARDON ont obtenu 15 voix chacun.

Ils ont été proclamés et ont déclaré accepter le mandat.

Questions diverses.

- Intervention de Monsieur BEDEL directeur régional bénévole de la Fondation du Patrimoine, venu nous exposer le rôle de la Fondation, créée en 1996 par une décision de l'Etat. Elle est

composée de 500 délégués bénévoles dont 12 en Bourgogne. Ils sont assistés de deux secrétaires.

La fondation aide à la restauration de biens des propriétaires privés et des collectivités pour le patrimoine rural non protégé. Une condition importante, les biens doivent être visibles du domaine public.

En ce qui concerne les biens des collectivités, il faut une délibération du conseil municipal en faveur de la rénovation du bien et faire en parallèle des dossiers de demandes de subventions auprès des institutions publiques (Conseil Général, Pays Beaunois...). il est nécessaire aussi de lancer une souscription par l'intermédiaire de la Fondation du patrimoine en binôme avec une association afin de collecter des dons pour aider à la conservation du patrimoine rural.

- PLU : Madame LENOIR du Conseil Général rencontrera le mardi 24 juin les conseillers chargés de l'Urbanisme pour des compléments d'informations.
- Signalisation : Monsieur VILLERET présente un projet d'aménagement temporaire concernant la sécurisation de la traversée de la commune.
- Site internet communal : Monsieur CARDON propose de mettre en place le site internet de la commune et d'en assurer le suivi. La population sera informée en temps utile de son accessibilité.

Rappel concernant les nuisances sonores : (arrêté préfectoral du 16 juin 1999)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de **8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30**,
- les samedis de **9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures**,
- les dimanches et jours fériés de **10 heures à 12 heures**.